



## COMMUNE DE FRANCAITROFF

Département de la MOSELLE  
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire du 6 février 2020, sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	11	Conseillers présents	9
Conseillers absents	2	Pouvoirs	0	<i>Date convocation : 30/01/2020</i>	

Présents : BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, DIENER Guy, DORR Marguerite, FORMERY Jean-Jacques, JAYER Gérard, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, MULLER Nadine,

Absent excusé : SCHMITT Joël

Absente : QUODBACH Sandrine

#### ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/12/2019
- Opération de sécurité routière dans la traverse de la commune  
Lot 1 – Travaux d'aménagement de sécurité travaux de voirie  
Lot 2 – Travaux de réseaux secs
- Demande d'aide sociale
- Recrutement d'agent contractuel sur un poste permanent
- Imputation comptable des dépenses budgétaires inférieures à 500.00 €
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

#### Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme MULLER Nadine comme secrétaire de séance.

#### Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de séance du 10 décembre 2020.

#### N°DCM : 01/2020

**Objet** : Travaux : opérations de sécurité routière dans la traversée du village

**Validation du marché lot 1/travaux de voirie**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 55 000,00 € HT soit 66 000,00 € TTC.

*Le point est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

#### N°DCM : 02/2020

**Objet** : Travaux : opérations de sécurité routière dans la traversée du village

**Validation du marché lot 2/travaux de réseaux secs**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide l'offre de l'entreprise EST-RESEAUX pour un montant de 43 786,00 € HT soit 52 543,20 € TTC.

*Le point est approuvé à l'unanimité.*

#### N°DCM : 03/2020

**Objet** : Demande d'aide sociale – demande d'aide financière d'une habitante du village

Le Conseil Municipal décide de verser une somme de 155,50 € à une habitante du village.  
Il lui sera demandé de fournir un justificatif.

*Le point est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**N°DCM : 04/2020**

**Objet : Recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent**

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

*Le point est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**N°DCM : 05/2020**

**Objet : Budget communal : imputation comptable des dépenses inférieures à 500.00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le Maire à imputer, en section d'investissement, des biens d'une valeur inférieure à 500,00 € H. T. s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot, ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans.

A savoir pour l'année 2020 :

- Tour d'ordinateur
- Ecran d'ordinateur
- Imprimante
- Aspirateur professionnel
- Mobilier de bureau (armoire, tables, bureau, lot de chaises, fauteuil, etc...)
- Matériel pour le service technique (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, taille haie, poste à souder, compresseur, nettoyeur haute pression, etc...)
- Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, cendrier, etc...)
- Panneau de signalisation (stop, etc...)
- Nouvelle installation de chauffage (convecteur électrique).

*Le point est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 06/2020**

**Objet : Budget communal : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**Classification : 7.1 décisions budgétaires**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2020 pour des dépenses d'investissement exposées ci-dessous.*

* Cession licence Logiciel JVS « horizon villages on line » (article 2051, chapitre 20)	3 032,64 €
* Avaloirs, impasse des artisans (article 2152, chapitre 21)	7 000,00 €
* Participation SEHF rue de Dieuze (article 2041582, chapitre 204)	9 500,00 €

*Le point est approuvé à l'unanimité.*

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h00

Le Maire :  
Bruno BINTZ

